

Cherryl Clivaz
Chemin du Narzon 20
1893 Muraz



Commune d'Aigle		SPOF. INE	
Répondre le		PBEU CONC	
1. GD	PO BR	ET VO	
	CH SOC	FO FEU	
2. MA	- 5 MARS 2024		Visa
	CC	Pilier	
3. JLD	4. SMO	5. FC	1 2
C			3 4

RECOMMANDE

Administration communale
Police des constructions
Chemin du Grand-Chêne 1
Case postale 500
1860 Aigle

Muraz, le 4 mars 2024

Aménagement du carrefour Pré d'Emoz – Route de Transit (RC780a B-P)

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris connaissance du nouveau projet de réaménagement du projet susmentionné et des rapports techniques qui l'accompagnent. Nous notons l'augmentation significative prévisionnelle du trafic automobile sur le chemin de Pré d'Emoz en lien d'une part avec le développement immobilier du quartier et d'autre part avec le réaménagement prévu.

Comme déjà évoqué dans nos échanges en 2021, nous rappelons que le quartier de la Planchette est le plus dense de la ville et que les collèges des Dents-du-Midi et des Petits Pois génèrent une affluence d'écoliers particulièrement vulnérables qui, pour la plupart, se déplacent à pied, vélo ou trottinette. Nous constatons que le projet tel que déposé à l'enquête ne prend en compte aucune des considérations du PDCom et SDC dans ce quartier très fréquenté par la mobilité douce (MD). L'augmentation du trafic qui découlera du projet prêterait les déplacements quotidiens en mobilité douce longitudinalement et transversalement au chemin de Pré d'Emoz. Le rapport Transitec propose d'orienter les usagers de la mobilité douce selon un axe nord-sud le long du chemin de la Rapille et du chemin de Bel-Horizon. Comme soulevé, les traversées perpendiculaires avec le chemin du Pré-d'Emoz doivent être sécurisées en conséquence. Dans un esprit de cohérence, nous trouverions logique d'adapter la déserte qui devrait être mieux aménagée et officialisée parallèlement à l'aménagement du carrefour.

L'aménagement d'une traversée de la route de transit RC 780a est adressé essentiellement à des usagers type loisir (promenade à pied ou vélo dans le verger) et secondairement à la mobilité douce quotidienne. Il est normal que le public touché par l'aménagement soit faible et comprenons qu'un passage piéton sécurisé puisse paraître disproportionné. Le dispositif d'aide à la traversée proposé dans le rapport de Transitec sans octroyer la priorité aux piétons nous semble cohérent et devrait être intégré au projet.

Nous profitons de ce courrier pour rappeler à votre autorité qu'il nous paraît essentiel que lors de la construction d'immeubles (quartier) les cheminements MD soient suffisamment dimensionnés pour assurer la transversalité d'une manière continue et sécurisée vers les routes communales et cantonales.

Nous relevons dans le rapport Transites (point 2.5, page 12) que le chemin de Pré d'Emoz ne pourra être considéré comme rue cyclable :

« Dans le schéma directeur cyclable, le chemin de Pré d'Emoz est lui considéré comme une rue « cyclable » à créer c'est-à-dire praticable par les cyclistes en toute sécurité (mais pas comme une rue cyclable selon les recommandations du bpa, car la charge de trafic individuel motorisé future sera sensiblement plus élevée que la charge vélos). »

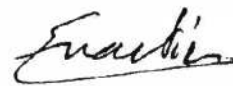
Le fait que le trafic venant de la direction du lac Léman (autoroute) pourra s'engager dans le chemin de Pré d'Emoz va accroître la fréquentation dans ce quartier avec le risque évident d'un report sur cet itinéraire du TIM empruntant la route d'Evian. Cela impactera le réseau MD relatif au chemin du Lieugex entre autres. Pour cette raison, une restriction des usagers pouvant y circuler s'impose. Dans ce secteur la gestion du trafic (TIM, MD et transports publics) doit être considérée globalement en lien avec la requalification de la route d'Evian (mesure PA Chablais Agglo).

Pour les raisons citées précédemment, nous maintenons notre opposition sur le projet tel que mis à l'enquête et vous proposons de la retirer aux conditions suivantes :

- Améliorer les pistes cyclables et chemins pour piétons avec partage de l'aire de circulation selon document annoté en annexe.
- Engagement de la commune à ce que les aménagements extérieurs des nouvelles constructions assurent la continuité aux réseaux de mobilité douce du quartier et en toute sécurité.
- Intégrer les dispositifs d'aide à la traversée de la route de transit RC 780a B-P tel que proposés dans le rapport Transitec.
- Mettre en place des panneaux de signalisation interdit à tout véhicule avec mention « bordiers autorisés » et une plaque complémentaire excepté Transports publics et livraison et chemin des Lieugex Nos 25-65 » aux deux extrémités du chemin Pré d'Emoz. Cette mesure servant à éviter que le trafic de transit ne prenne un raccourci par Pré d'Emoz plutôt que par la route d'Evian.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre proposition et vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à nos sentiments distingués.


Cheryl Clivaz
Président


Emile Martin
Membre comité

Annexe : proposition de mesures compensatoires dans le quartier de la Planchette

Proposition de mesures compensatoires dans le quartier des Planchettes

Extrait schéma directeur cyclable Aigle

Déplacer 3-4 places de parking voiture pour améliorer la fluidité cycliste et diminuer le risque d'accident (photo 1 et 2)

Aménager un passage piétons avec bouton poussoir et feux, objectif : permettra aux cyclistes et piétons de traverser en sécurité pour aller se promener dans le vergers (extrait plan 1 et photo 18)

Améliorer visibilité piétons et cyclistes au niveau des parking voiture (couper des buissons) (photos 6 et 7)

Améliorer visibilité piétons et cyclistes au niveau des parking voiture (couper des buissons, déplacer des pierre) (photos 3,4 et 5)

Elargir le chemin piéton entre Chem. Pré d'Emoz et ch. Des Lieugex de manière à permettre aux cyclistes et piétons de se croiser en sécurité, idéalement à goudronner (photo 10 et 11)

Mettre panneau interdiction sauf TP et livraison, bordiers autorisés (yc. Chemin du Lieugex)

Améliorer la visibilité au croisement (déplacer un conteneur poubelle, couper des buissons) (photos 8 et 9)

Mettre des panneaux piste cyclable et chemin pour piétons avec partage de l'aire de circulation (photos 12-17)



Légende

	Réseau structurant		Axe à dominante routière
	Réseau communal		Autoroute
	Réseau interquartier		Voies CDF
	Bande cyclable à améliorer/créer/existante		Carrefour à sens existant
	Piste cyclable à créer/existante		Circulation existante
	Voie verte à créer/existante		Limite communale
	Rue cyclable à créer		Franchissement existant
	Axe de MD à créer/existant		Franchissement à créer
	Chemins à priorité piétonne		Générateur de trafic
	Nouvelle zone MD		Carrefour à réguler
	Aménagement cyclable à définir		Stationnement vélo à créer
			Nouveau franchissement vertical

Photo 1

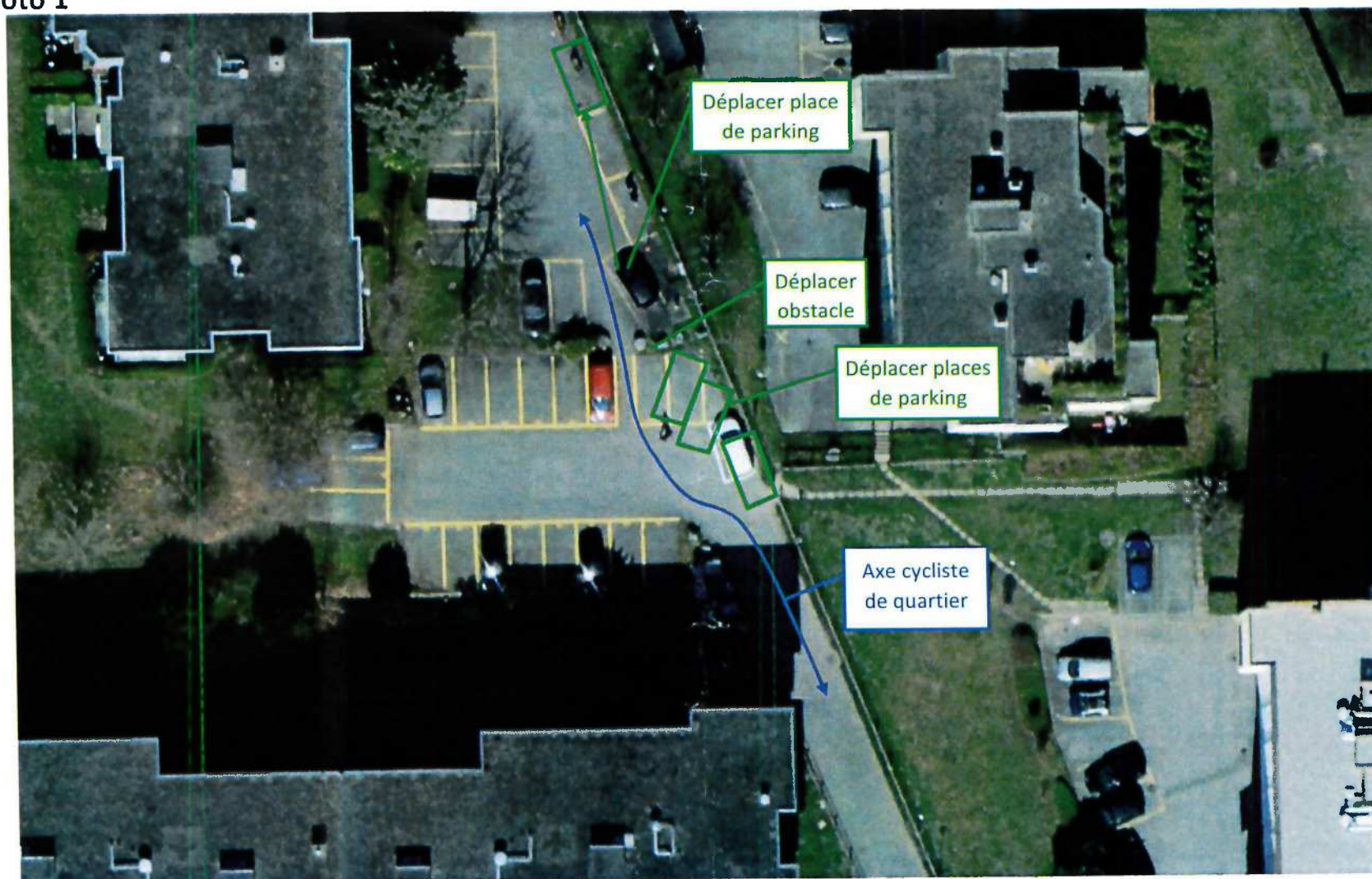


Photo 2



Photo 3

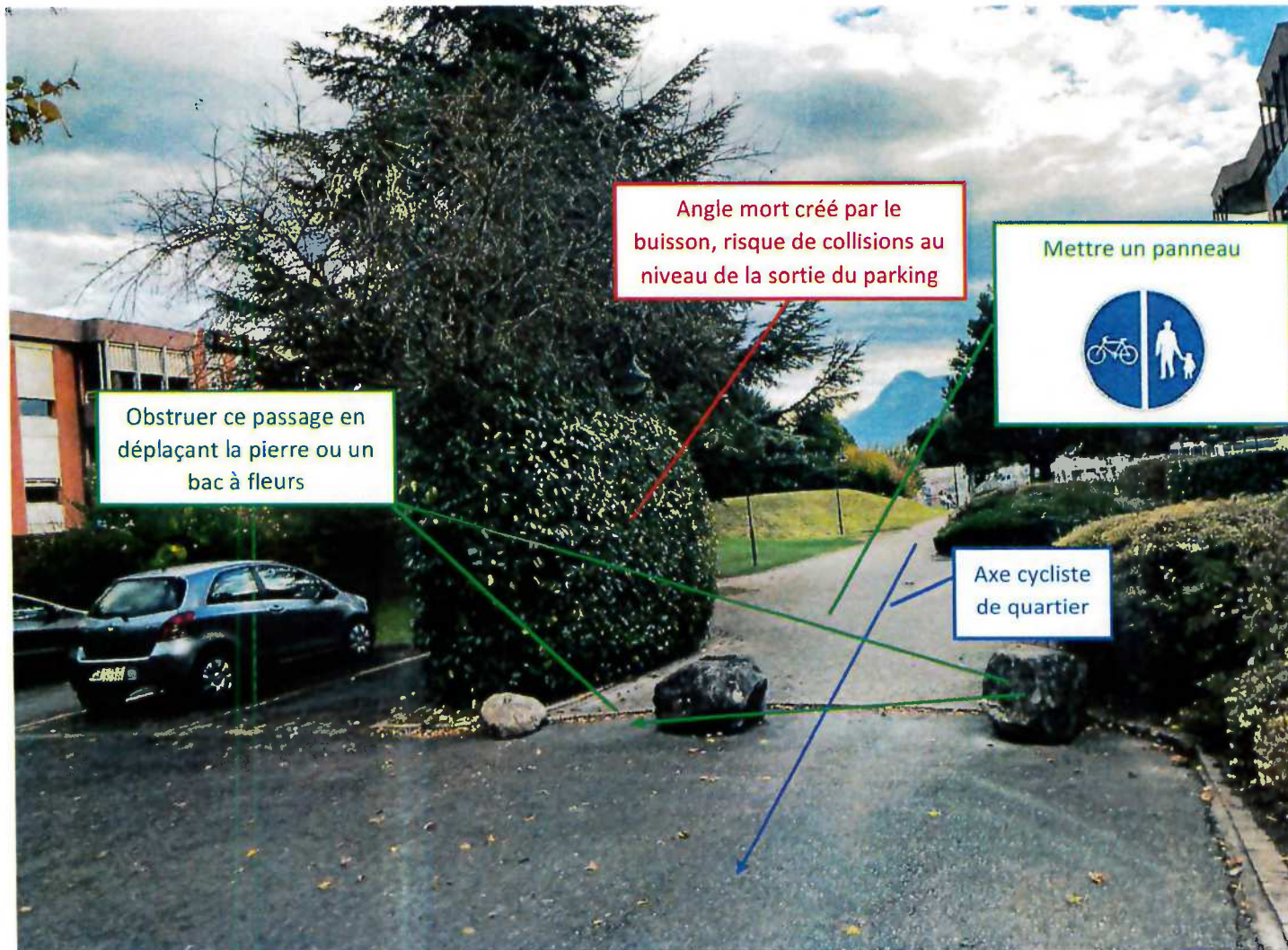


Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7

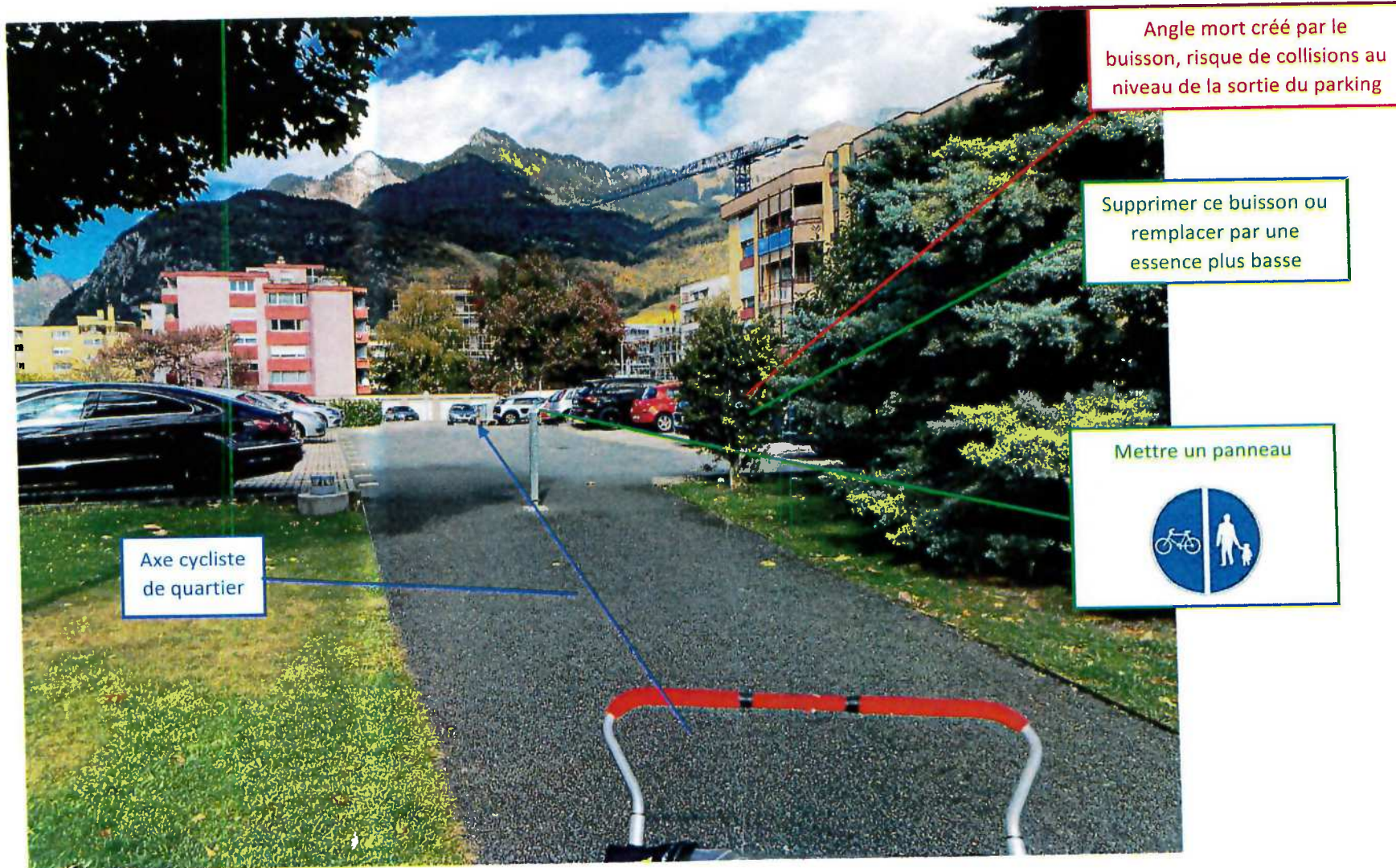


Photo 8

Angle mort créé par le buisson, risque de collisions avec les piétons

Mettre un panneau



Angle mort créé par les conteneurs déchets verts, risque de collision avec les piétons

Déplacer l'abris à conteneurs

Axe cycliste de quartier

Supprimer les buissons ou remplacer avec des essences plus basses

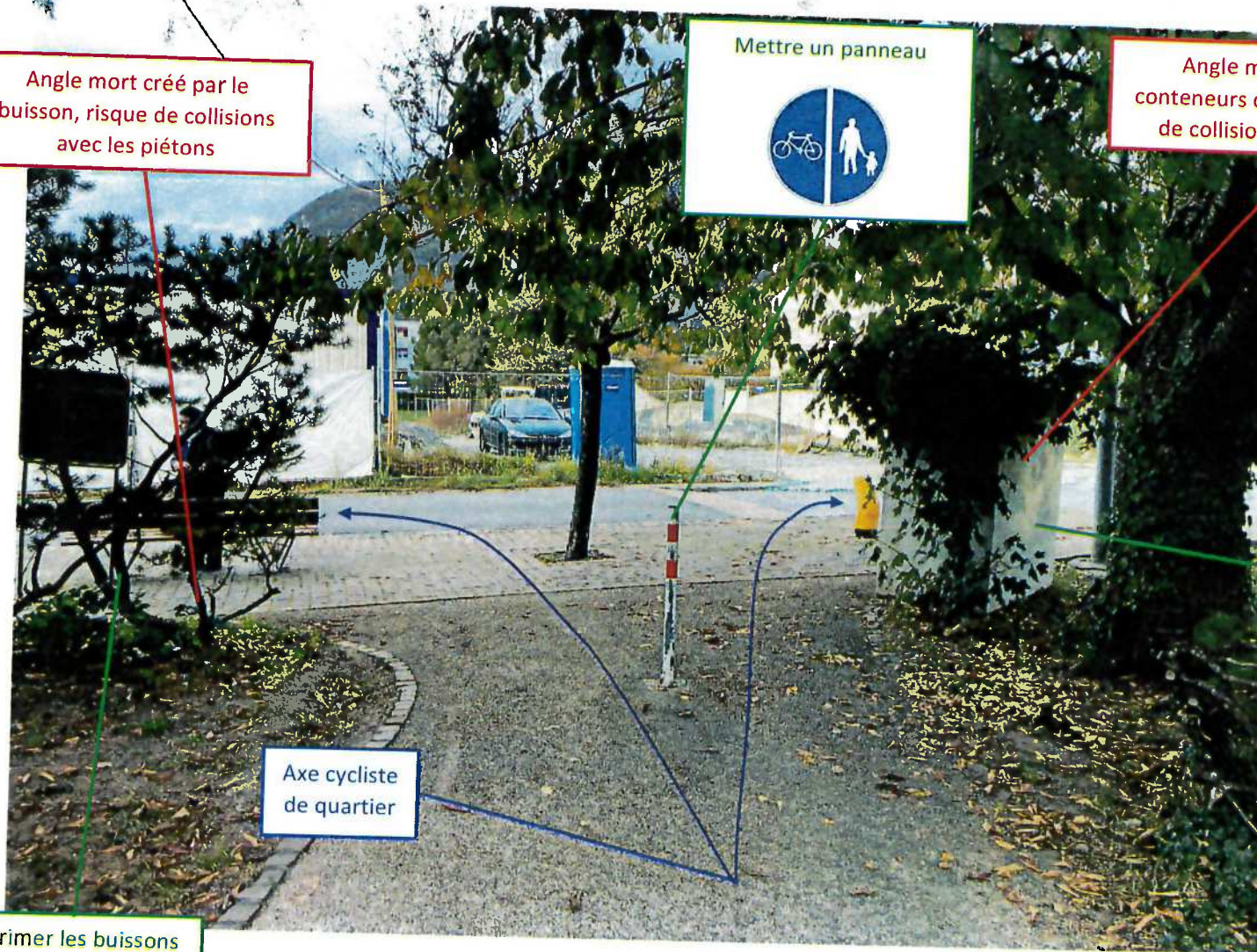


Photo 9



Déplacer l'abris
à conteneurs

Axe cycliste
de quartier

Mettre un panneau



Photo 10



Photo 11

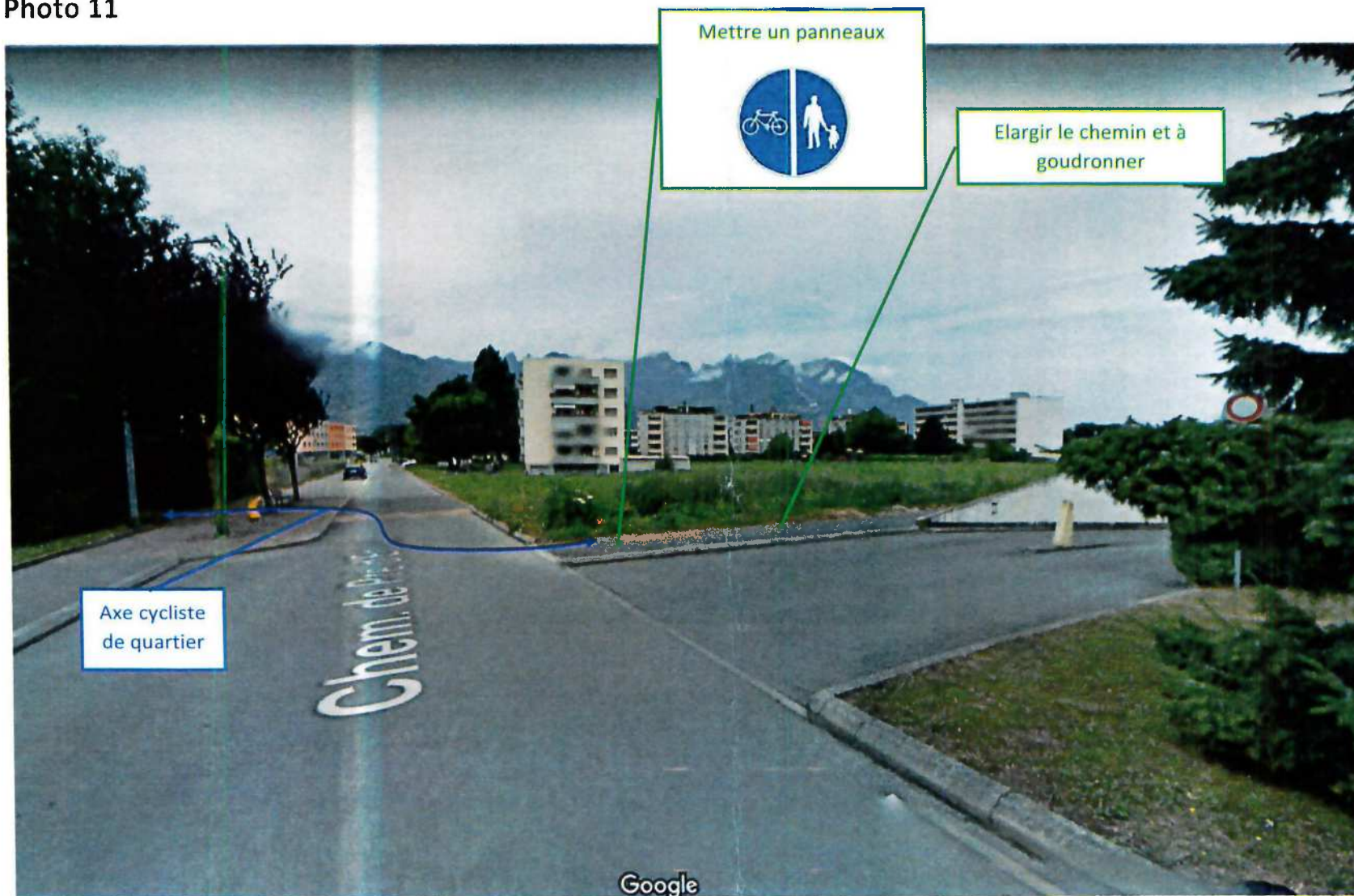


Photo 12



Mettre 2 panneaux



Photo 13



Photos 14 et 15



Mettre un panneau



Photo 16



Photo 17



Extrait plan 1

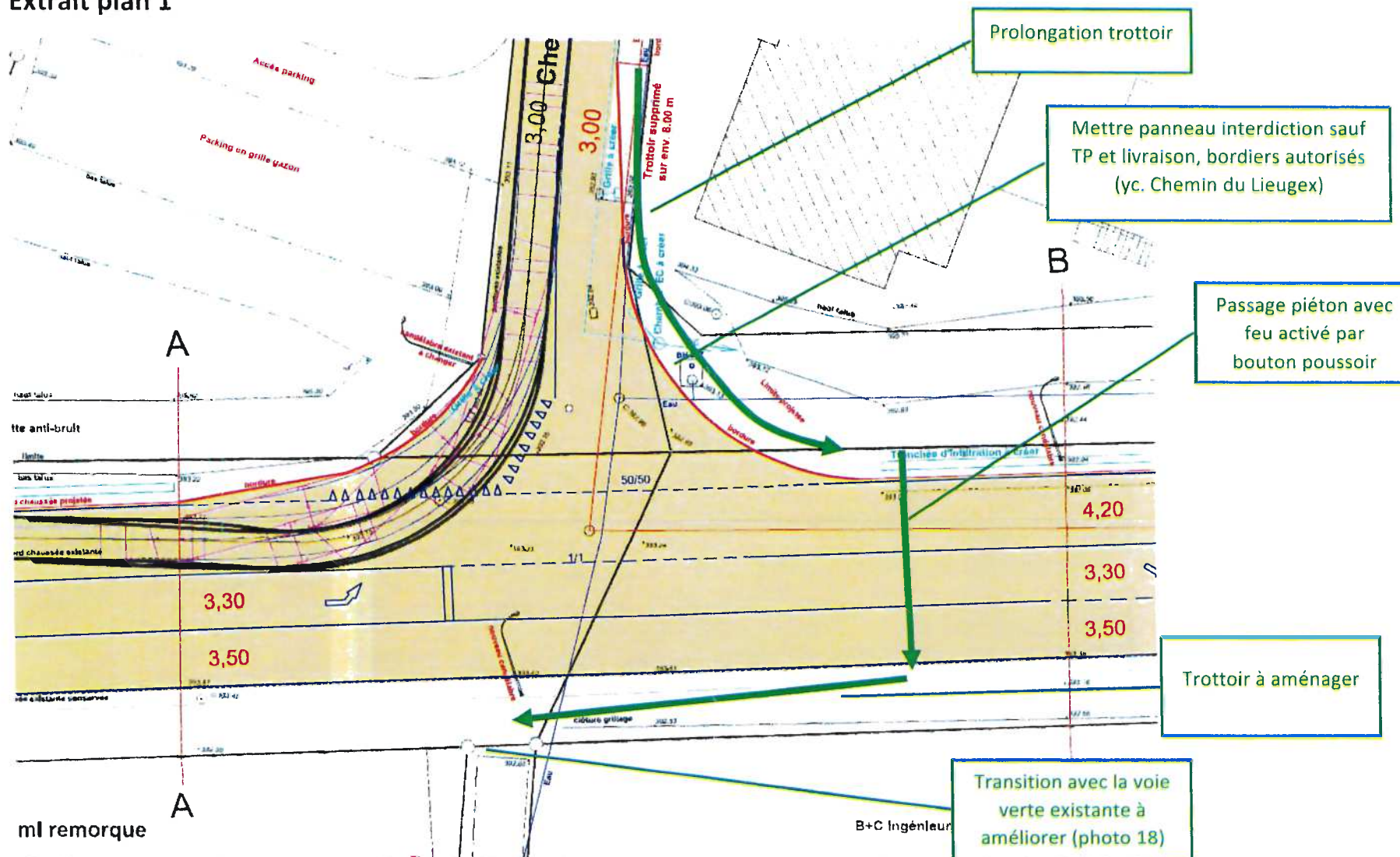


Photo 18



Elargir le chemin de transition et réduire la pente.